

Assemblée générale annuelle des membres de la
Caisse Desjardins de Viger et Villeray
tenue le 24 avril 2025 à 19 h 30 par conférence web.

Vingt-trois membres participent en direct.
Trente en rediffusion.
Cent soixante-dix-huit membres ont voté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse, M. Michel Rioux agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par M. Martin Bouchard, directeur général, la présidente d'élection, car il candidat, Mme Megumi Okayama. Cette dernière agira aussi en tant présidente du comité de mise en candidature. Il est également assisté de la secrétaire du conseil d'administration, Mme Andréanne Ouellet, la présidente du comité Audit et déontologie, Mme Hélène Ouellet et Mme Anne-Marie Soucy, présidente du comité coopération. Il est assisté dans ses fonctions par Mme Christine Malenfant, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour le bon déroulement de l'assemblée.

M. Rioux informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une vidéo est présentée afin que les membres se familiarisent avec la plateforme numérique pour le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions avec les membres.

Par la suite, le président explique la définition de membre de plein droit. Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période prévue après l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président propose deux personnes scrutatrices pour le processus de vote utilisé pour cette assemblée. Il nomme Mme Mélanie Saindon et Mme Christine Malenfant.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que Mme Saindon et Mme Malenfant soient nommées comme personnes scrutatrices pour la durée de l'assemblée. Adopté à la majorité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Andréanne Ouellet :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 - 04 - 2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Après la lecture de l'ordre du jour par la secrétaire d'assemblée, il est

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024 soit adopté.
Adopté à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Michel Rioux présente les membres du conseil d'administration, en mettant en lumière les principales réalisations de la dernière année ainsi que les orientations stratégiques de la caisse. Il souligne d'abord le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, rappelant son rôle de leader socioéconomique majeur, toujours engagé auprès de ses membres. Il met également en valeur les solutions numériques innovantes offertes par l'organisation, qui répondent aux besoins évolutifs de ses membres. Enfin, il présente des initiatives concrètes en matière de développement durable, témoignant de l'engagement continu de la caisse envers une croissance responsable et respectueuse de l'environnement.

3.2 Rapport de la surveillance des règles déontologiques

Mme Hélène Ouellet, présidente du comité d'Audit et déontologie, expose le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

M. Martin Bouchard est invité à présenter les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024. La caisse est en bonne position dans son marché avec une hausse de 5,40 % du volume d'affaire par rapport à 2023.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Anne-Marie Soucy, présidente du Comité Coopération présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les projets soutenus par ce programme. Elle mentionne que la Caisse compose toujours avec son plan d'engagement et de proximité et sa nouvelle version de la politique de contribution, ce qui permet au conseil d'administration de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que les engagements se traduisent par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Ces organismes ont pu bénéficier d'une contribution financière du Fonds d'aide au développement du milieu. Le montant total octroyé du FADM et des dons et commandites est de 145 372 \$:

Priorités d'investissement	
La jeunesse	- Renouvellement des collections de livres jeunesse des bibliothèques du territoire de la Caisse - Ajout de places dans les CPE de la MRC de Rivière-du-Loup avec la Caisse de Rivière-du-Loup - Projet musical de l'École des Vieux-Moulins de Saint-Hubert - École de cirque des écoles Desbiens de Saint-Arsène et Vents-et-Marées de Cacouna
L'environnement et le développement durable	Aménagement de jardins communautaires au Hub créatif de Saint-Hubert
Les aînés	Défibrillateur externe automatisé (DEA) à la salle communautaire pour le Club des 50 ans + de Saint-Paul-de-la-Croix
La santé et les saines habitudes de vie	- Réfection des fondations et installation de gradins à l'Aréna DuBreton de Saint-Hubert - Cuisines collectives de Saint-François-Xavier-de-Viger

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux questions soumises et reçue à la fin de l’AGA, dont le suivi a été effectué le lendemain par téléphone :

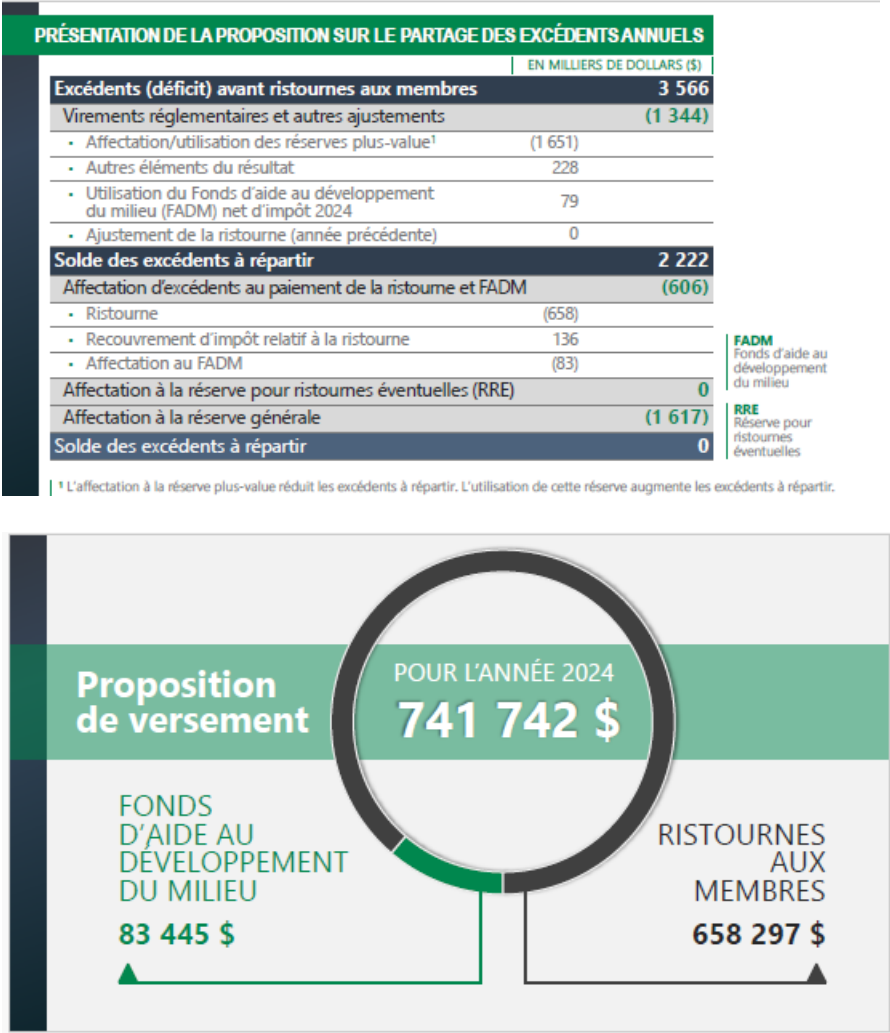
Pourquoi ne faite vous plus d'assemblée générale annuelle pour voir vos membres en présentiel?

Pourquoi le nombre mensuel de transactions par guichet automatique est confidentiel? Je pense qu'en étant membre, nous avons le droit de savoir.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) vote en différé

À la suite d’une présentation vidéo sur la ristourne, M. Martin Bouchard présente la proposition de partage des excédents annuels.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		77
Épargne et placements	0,58 \$	110
Fonds		21
Prêts et marges de crédit		180
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	90
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	39
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	130
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	11
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		658
¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.		

M. Michel Rioux précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)

Que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels soit soumise au vote après cette assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Michel Rioux agit à titre de président d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Megumi Okayama, présidente du comité mise en candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi engendré par le comité mise en candidature, qui relève du conseil d'administration. Elle mentionne que les critères recherchés ont pour but de bien représenter les membres au sein du conseil d'administration et d'assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs.

Mme Okayama présente également le rapport du comité mise en candidature à l'AGA :

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025, pour se terminer le 9 février 2025 à 23 h 59, de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels : notre microsite Internet, notre page Facebook;
- Publicité dans le journal local;

Pour l'assemblée générale de cette année, 7 postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

5 postes pour la province de Québec

2 postes pour le groupe PV : Secteur Parc et Villeraie, en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix, Cacouna et Saint-Arsène, de la réserve indienne de Cacouna et de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Profils idéalement recherchés

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
- Expérience membres/clients
- Gestion financière
- Gestion d'entreprise
- Comptabilité
- 1 ou 2 femmes et 5 ou 6 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires et de diversité ethnoculturelle sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 3 de 50-64 ans et 2 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant le secteur de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et du milieu communautaire;

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six (6) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Ces candidats se sont présentés à tour de rôle :

Pour le groupe U :

M. Bruno Beaulieu

M. Denis Côté (sortant de charge)

Mme Johanne Dumont

M. Michel Rioux (sortant de charge)

Pour le groupe PV :

Mme Hélène Ouellet (sortante de charge)

Mme Mélissa Pettigrew

5.2.4 Élection par acclamation

Mme Okayama confirme que pour le Groupe U, nous avons reçu un nombre de candidature inférieur au nombre total de postes à combler. Quant au Groupe PV nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Elle peut donc, dès maintenant, déclarer réélus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Pour le Groupe U, M. Bruno Beaulieu, M. Denis Côté, Mme Johanne Dumont et M. Michel Rioux.

Pour le Groupe PV, Mme Hélène Ouellet et Mme Mélissa Pettigrew.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Michel Rioux précise les modalités du vote électronique disponible sur AccèsD pour les quatre prochains jours. Cette plateforme permet de confirmer que le membre répond aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Les membres qui n'ont pas AccèsD peuvent avoir accès à une borne de votation, en se présentant à la caisse. Aucun vote n'a été effectué avec une borne. La documentation nécessaire pour les votes est disponible sur le microsite Internet de la caisse. Les résultats du vote seront dévoilés sur le site Internet de la caisse.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Michel Rioux remercie les membres de leur participation à l'AGA. Il remercie M. Jonathan D'Amours qui termine son mandat au sein du conseil d'administration. M. Rioux poursuit ses remerciements envers les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement et félicite les membres du CA nouvellement élus.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

Proposition sur le partage des excédents annuels

96,07 % des membres ont voté en faveur de la recommandation, contre 3,93 % en défaveur.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 30 avril 2025 à 11 h 31.

Michel Rioux, président

Andréanne Ouellet, secrétaire